

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 janvier 2025

Délibération n° 4

Date de convocation :  
09/01/2025

Date d'affichage :  
28/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 13

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Objet :

demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants des Hauts de France

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
27/01/2025

Et publication et notification du  
28/01/2025

L' an deux mille vingt cinq, le quatorze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M. Devaux Grégory.

Etaient excusés : M. Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
Mme Anne Lebrun-Merlin avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé  
M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoit Gance  
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Virginie Masson  
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants des Hauts de France, le projet de vidéo protection de Chaulnes (coût : 136 151,70 € HT) peut bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'opération citée ci - dessus et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention État DETR 40 % : 54 460,68 €
- Subvention conseil régional Hauts-de-France 20 % : 27 230,34 €
- Subvention Territoire d'Énergie Somme 20 % : 27 230,34 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 27 230,34 €

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

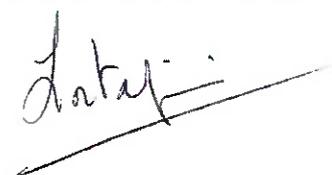
### Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir sa participation financière au projet de vidéo protection de la commune (ENVP) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant du projet ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Thierry LINEATTE